Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rapport assistante sociale

Par roland_54

Bonjour,
J'ai rencontré en juillet dernier une assistante sociale pour des problèmes relationnels avec ma hiérarchie...
Celle ma contacté dans la semaine suivante à notre rencontre prévenant qu'elle a alerté mon employeur qui va évaluer la situation pour me trouver une solution...
Or je viens tout juste d'être licencié pour insuffisance professionnelle (sans fondement mais bref)...
Alors je suis retourné voir l'assistante sociale pour récupérer des traces (elles doivent bien monter des dossiers non?) à utiliser aux prud'hommes...
Or l'assistante sociale qui m'a accueilli remplace celle que j'ai rencontré en juillet car elle a trouvé une opportunité ailleurs.
Alors j'ai tout ré expliqué et au final j'ai demandé mon dossier.
On m'a répondu qu'il n'y a pas de trace.
J'ai demandé à avoir au moins les e-mails à mon attention mais même cela la remplaçante ne peut pas par respect déontologique de la messagerie de sa collègue partie...
Pour les prud'hommes je ne vais pas pouvoir prouver mon passage même devant une assistante sociale !
Un moyen d'obtenir légalement mon dossier au moins trace de mon passage?
Merci beaucoup bonne soirée